

Devise du produit	Euro (EUR)	Date d'évaluation	La première échéance entre (1) dans le cadre de votre exercice ou du rappel du produit par l'initiateur, le premier jour de cotation du mois faisant suite à une période révolue de 35 jours civils à compter de la date de votre exercice ou de notre préavis de rappel, et (2) le jour où l'événement désactivant survient, si un tel événement se réalise
Devise de l'actif sous-jacent	Dollar canadien (CAD)	Date de règlement	Le 5ème jour ouvré qui suit la date d'évaluation
Date d'émission	14 mai 2025	Taux de change	Le taux de change EUR/CAD exprimé en quantité de CAD par 1 EUR

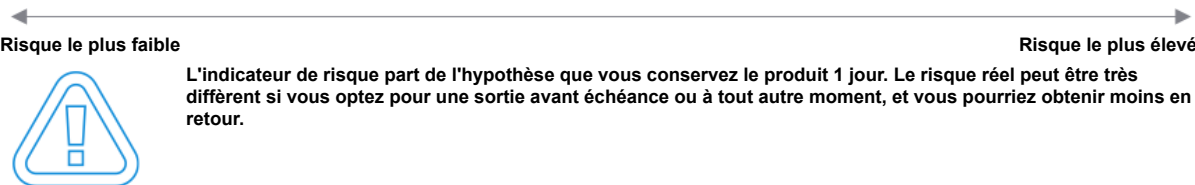
Investisseurs de détail visés Le produit est destiné à être offert aux investisseurs de détail qui remplissent tous les critères ci-dessous:

- ils sont expérimentés dans la négociation de titres complexes ;
- ils recherchent une opportunité de placement spéculatif répondant à l'anticipation d'une hausse de la valeur de l'actif sous-jacent au fil du temps;
- ils peuvent supporter une perte totale du montant investi; et
- ils ont un horizon d'investissement à court terme.

Ce point de vue ne représente pas une évaluation de l'adéquation du produit pour un investisseur individuel.

2. Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 7 sur 7, qui est la classe de risque la plus élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Pour obtenir des informations détaillées sur tous les risques liés au produit, veuillez-vous reporter aux sections sur les risques dans le prospectus ainsi qu'aux suppléments éventuels y figurant, comme indiqué dans la section « Autres informations pertinentes » ci-dessous.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée:	1 jour	
Exemple d'investissement:	10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 jour (Période de détention recommandée)	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 766 EUR
	Rendement en pourcentage (non annualisé)	-52,34 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 476 EUR
	Rendement en pourcentage (non annualisé)	-15,24 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 766 EUR
	Rendement en pourcentage (non annualisé)	-2,34 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 869 EUR
	Rendement en pourcentage (non annualisé)	8,69 %

Les scénarios favorable, intermédiaire, défavorable et de tensions représentent des résultats possibles basés sur des simulations utilisant la performance passée de l'actif sous-jacent pendant une période jusqu'à 5 années. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

3. Que se passe-t-il si Morgan Stanley & Co. International plc n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Vous êtes exposé au risque que l'émetteur ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations concernant le produit, par exemple en cas de faillite ou de décision administrative de mesure de résolution. Cela peut avoir une incidence défavorable sur la valeur du produit et pourrait vous amener à perdre tout ou partie de votre investissement dans le produit. Le produit n'est pas couvert par un système de protection des dépôts.

4. Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- que vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement de 0%).
- que 10 000 EUR sont investis

<i>Si vous sortez après 1 jour</i>	
Coûts totaux	195 EUR
Incidence des coûts*	2,00 %

*Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 jour
Coûts d'entrée	2,78 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	278 EUR
Coûts de sortie	-0,96 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	-96 EUR
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,13 % de votre montant d'investissement pour la période de détention recommandée. Ceci est une estimation des coûts réels.	13 EUR

5. Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 1 jour

Des changements soudains dans la valeur du produit peuvent se produire fréquemment, en conséquence, la durée de détention recommandée est de 1 jour ou moins. La valeur du produit doit être surveillée en permanence.

Le produit évolue en fonction de son effet de levier sur les petits mouvements de prix de l'actif sous-jacent, ce qui entraîne des profits ou des pertes potentiels dans des délais imprévisibles.

Le produit ne garantit pas la possibilité de désinvestir autrement qu'en vendant le produit en bourse ou hors bourse ou en exerçant le produit aux dates spécifiées en remettant un avis d'exercice au producteur. Dans les deux cas, le prix auquel vous vendez ou exercez le produit sera au moins le prix de l'offre coté par l'émetteur. Des frais d'exécution pour l'exécution de toute opération peuvent également être facturés par votre courtier. Les détails concernant la remise d'un avis d'exercice et le montant que vous recevrez lors de cet exercice anticipé sont décrits plus en détail dans la section « 1. En quoi consiste ce produit? » ci-dessus.

En plus de vendre le produit à travers l'échange où le produit est coté ou hors-marché, vous pouvez exercer le produit à des dates spécifiques en remettant un avis d'exercice à l'initiateur. Les détails concernant la remise d'un avis d'exercice et le montant que vous recevrez lors de cet exercice anticipé sont décrits plus en détail sous la rubrique "1. En quoi consiste ce produit?" ci-dessus.

Cotation boursière	Boerse Stuttgart	Cotation de prix	Unités
Plus petite unité négociable	1 unité		

Dans des conditions de marché volatiles ou exceptionnelles, ou en cas de défaillances techniques ou perturbations, l'achat et/ou la vente du produit peut être temporairement entravé et/ou suspendu et éventuellement peut ne pas être possible du tout.

6. Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte concernant la mécanique du produit et/ou la conduite du producteur du produit peut être soumise par écrit aux adresses suivantes: par courrier électronique à etp-kid-complaints@morganstanley.com et/ou adressée par écrit à Morgan Stanley & Co. International plc, Structured Products Floor 01, 20 Bank Street, Canary Wharf, Londres, E14 4AD. Veuillez voir aussi <https://etp.morganstanley.com/fr>. Toute plainte concernant la personne qui conseille sur ou vend le produit (comme votre intermédiaire) peut être soumise directement auprès de cette personne.

Les plaintes doivent inclure le nom du produit, son ISIN et le motif de la plainte.

7. Autres informations pertinentes

Toute documentation supplémentaire concernant le produit, en particulier la documentation relative au programme d'émission, les éventuels compléments et les conditions du produit sont publiées sur le site Web <https://etp.morganstanley.com/fr>. Les conditions relatives au produit peuvent être consultées sur la page de détails correspondante du site Web, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur. Ces documents sont également disponibles gratuitement à Morgan Stanley & Co. International plc, Structured Products Floor 01, 20 Bank Street, Canary Wharf, Londres, E14 4AD.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance, sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.